



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

MATERION

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom de la substance Nickel Phosphide (Ni₂P)
Numéro d'identification 028-056-00-1 (Numéro index)
Synonymes Aucun(e)(s).
Numéro de document N-MSDS0072
Date de publication le 04-Mai-2015
Numéro de version 01

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Donnée inconnue.
Utilisations déconseillées Aucun connu.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

Nom de la société Materion Advanced Chemicals Inc.
Adresse 407 N. 13th Street
1316 W. St. Paul Avenue
Milwaukee, WI 53233
États-Unis
Division Milwaukee
Téléphone 414.212.0257
adresse électronique advancedmaterials@materion.com
Personne à contacter Noreen Atkinson

1.4. Numéro d'appel d'urgence

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon la directive 67/548/CEE ou 1999/45/CEE et ses amendements

Classification Carc. Cat. 1;R49, T;R48/23, R43, N;R50/53

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements

Dangers pour la santé

Sensibilisation cutanée	Catégorie 1	H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.
Cancérogénicité (inhalation)	Catégorie 1A	H350i - Peut provoquer le cancer par inhalation.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée	Catégorie 1	H372 - Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Dangers pour l'environnement

Dangers pour le milieu aquatique, danger de toxicité aiguë	Catégorie 1	H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques.
Dangers pour le milieu aquatique, danger à long terme	Catégorie 1	H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Résumé des dangers

Dangers physiques Pas de classification pour les dangers physiques.
Dangers pour la santé Peut provoquer le cancer par inhalation. Toxique : risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
Dangers pour l'environnement Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
Risques particuliers Donnée inconnue.

Principaux symptômes Donnée inconnue.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008 telle que modifiée

Contient : Nickel Phosphide

Pictogrammes de danger Aucun(e)(s).

Mention d'avertissement Danger

Mentions de danger

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H350i Peut provoquer le cancer par inhalation.
H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence

Prévention

P201 Se procurer les instructions avant utilisation.
P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P264 Se laver soigneusement après manipulation.
P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Intervention

P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P391 Recueillir le produit répandu.

Stockage

P405 Garder sous clef.

Élimination

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales/régionales/nationales/internationales.

Informations supplémentaires de l'étiquette

Aucun(e)(s).

2.3. Autres dangers Aucun connu.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Informations générales

Nom chimique	%	N° CAS/n° CE	Numéro d'enregistrement REACH	Numéro index	Notes
Nickel Phosphide	100	12035-64-2 234-828-0	-	028-056-00-1	
Classification :	DSD:	Carc. Cat. 1;R49, T;R48/23, R43, N;R50/53			E
	CLP :	Skin Sens. 1;H317, Carc. 1A;H350i, STOT RE 1;H372, Aquatic Acute 1;H400, Aquatic Chronic 1;H410			

SECTION 4: Premiers secours

Informations générales Donnée inconnue.

4.1. Description des premiers secours

Inhalation Donnée inconnue.

Contact avec la peau Donnée inconnue.

Contact avec les yeux Donnée inconnue.

Ingestion Donnée inconnue.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés Donnée inconnue.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Donnée inconnue.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Risques généraux d'incendie Donnée inconnue.

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Donnée inconnue.

Moyens d'extinction inappropriés Donnée inconnue.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange Donnée inconnue.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers Donnée inconnue.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes Donnée inconnue.

Pour les secouristes Donnée inconnue.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement Donnée inconnue.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage Donnée inconnue.

6.4. Référence à d'autres sections Donnée inconnue.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger Donnée inconnue.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités Donnée inconnue.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Donnée inconnue.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Autriche. Liste TRK, ordonnance sur les VLEP (GwV), BGBl. II, n° 184/2001

Matière	Type	Valeur	Forme
Nickel Phosphide (CAS 12035-64-2)	VLCT	0,2 mg/m ³	Inhalable droplets.
	VME	0,05 mg/m ³	Inhalable droplets.

Bulgarie. LEP. Règlement n° 13 sur la protection des travailleurs contre les risques d'exposition à des agents chimiques au travail

Matière	Type	Valeur
Nickel Phosphide (CAS 12035-64-2)	VME	0,05 mg/m ³

Chypre. LEP. Règlement sur la régulation de l'atmosphère des usines et les substances dangereuses dans les usines, PI 311/73 et ses modifications.

Matière	Type	Valeur
Nickel Phosphide (CAS 12035-64-2)	VME	1 mg/m ³

République tchèque. LEP. Décret gouvernemental n° 361

Matière	Type	Valeur
Nickel Phosphide (CAS 12035-64-2)	Plafond	0,25 mg/m ³
	VME	0,05 mg/m ³

Estonie. LEP. Limites d'exposition professionnelle des substances dangereuses. (annexe du règlement n° 293 du 18 septembre 2001)

Matière	Type	Valeur
Nickel Phosphide (CAS 12035-64-2)	VME	0,1 mg/m ³

Finlande. Limites d'exposition sur le lieu de travail

Matière	Type	Valeur	Forme
Nickel Phosphide (CAS 12035-64-2)	VME	0,05 mg/m ³	Poussière inhalable.
		0,01 mg/m ³	Alvéolaire.

Grèce. LEP (Décret n° 90/1999 et ses modifications)

Matière	Type	Valeur
Nickel Phosphide (CAS 12035-64-2)	VME	1 mg/m ³

Hongrie. LEP. Décret joint relatif à la sécurité chimique sur le lieu de travail

Matière	Type	Valeur
Nickel Phosphide (CAS 12035-64-2)	Plafond	0,1 mg/m ³

Irlande. Limites d'exposition professionnelle

Matière	Type	Valeur
Nickel Phosphide (CAS 12035-64-2)	VME	0,5 mg/m ³

Italie. Valeurs limites d'exposition professionnelle

Matière	Type	Valeur	Forme
Nickel Phosphide (CAS 12035-64-2)	VME	0,2 mg/m ³	Fraction inhalable.

Lithuania. OELs. Limit Values for Chemical Substances, Conditions générales requises

Matière	Type	Valeur
Nickel Phosphide (CAS 12035-64-2)	VME	0,1 mg/m ³

Norvège. Normes administratives pour les contaminants sur le lieu de travail

Matière	Type	Valeur
Nickel Phosphide (CAS 12035-64-2)	Vle	0,05 mg/m ³

Pologne. CMA. Ministère du travail et de la politique sociale, sur les concentrations et les intensités maximales admissibles en environnement professionnel

Matière	Type	Valeur
Nickel Phosphide (CAS 12035-64-2)	VME	0,25 mg/m ³

Roumanie. LEP. Protection des travailleurs contre l'exposition aux agents chimiques sur le lieu de travail

Matière	Type	Valeur
Nickel Phosphide (CAS 12035-64-2)	VLCT	0,5 mg/m ³
	VME	0,1 mg/m ³

Slovénie. LEP. Règlements concernant la protection des travailleurs contre les risques d'exposition aux produits chimiques au travail (Journal officiel de la République de Slovénie)

Matière	Type	Valeur	Forme
Nickel Phosphide (CAS 12035-64-2)	VME	0,05 mg/m ³	Fraction inhalable.

Suède. Valeurs limites d'exposition professionnelle

Matière	Type	Valeur	Forme
Nickel Phosphide (CAS 12035-64-2)	VME	0,1 mg/m ³	Poussière totale.

Valeurs limites biologiques

Hongrie. Ordonnance relative à la sécurité chimique sur le lieu de travail, décret joint n° 25/2000 (Annexe 2) : valeurs limites des indices (de l'effet) d'expositions biologiques admissibles

Matière	Valeur	Déterminant	Spécimen	Temps échantill.
Nickel Phosphide (CAS 12035-64-2)	0,02 mg/g	nickel	Créatinine urinaire	*
	0,038 µmol/mmol	nickel	Créatinine urinaire	*

* - Pour plus de détails sur l'échantillonnage, consulter le document source.

Procédures de suivi recommandées Donnée inconnue.

Dose dérivée sans effet (DNEL) Donnée inconnue.

Concentrations prédites sans effet (PNEC) Donnée inconnue.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés Donnée inconnue.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Informations générales Donnée inconnue.

Protection des yeux/du visage Donnée inconnue.

Protection de la peau

- **Protection des mains** Donnée inconnue.

- **Divers** Donnée inconnue.

Protection respiratoire Donnée inconnue.

Risques thermiques Donnée inconnue.

Mesures d'hygiène Donnée inconnue.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement Donnée inconnue.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****Aspect**

État physique Solide.

Forme Donnée inconnue.

Couleur Donnée inconnue.

Odeur Sans objet.

Seuil olfactif Donnée inconnue.

pH Donnée inconnue.

Point de fusion/point de congélation Donnée inconnue.

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition Donnée inconnue.

Point d'éclair Donnée inconnue.

Taux d'évaporation Donnée inconnue.

Inflammabilité (solide, gaz) Sans objet.

Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité

limite inférieure d'inflammabilité (%) Donnée inconnue.

limite supérieure d'inflammabilité (%) Donnée inconnue.

Pression de vapeur	Donnée inconnue.
Densité de vapeur	Donnée inconnue.
Densité relative	Donnée inconnue.
Solubilité(s)	
Solubilité (dans l'eau)	Donnée inconnue.
Solubilité (autre)	Donnée inconnue.
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Donnée inconnue.
Température d'auto-inflammabilité	Donnée inconnue.
Température de décomposition	Donnée inconnue.
Viscosité	Donnée inconnue.
Propriétés explosives	Donnée inconnue.
Propriétés comburantes	Donnée inconnue.
9.2. Autres informations	
Formule moléculaire	Ni ₂ P

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité	Donnée inconnue.
10.2. Stabilité chimique	Donnée inconnue.
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Donnée inconnue.
10.4. Conditions à éviter	Donnée inconnue.
10.5. Matières incompatibles	Donnée inconnue.
10.6. Produits de décomposition dangereux	Donnée inconnue.

SECTION 11: Informations toxicologiques

Informations générales	Donnée inconnue.
Informations sur les voies d'exposition probables	
Inhalation	Donnée inconnue.
Contact avec la peau	Donnée inconnue.
Contact avec les yeux	Donnée inconnue.
Ingestion	Donnée inconnue.
Symptômes	Donnée inconnue.

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	Aucune information disponible.
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Donnée inconnue.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Donnée inconnue.
Sensibilisation respiratoire	Donnée inconnue.
Sensibilisation cutanée	Donnée inconnue.
Mutagénicité sur les cellules germinales	Donnée inconnue.

Cancérogénicité

Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité

Nickel Phosphide (CAS 12035-64-2)

1 Cancérogène pour l'homme.

Toxicité pour la reproduction	Donnée inconnue.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique	Donnée inconnue.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée	Donnée inconnue.
Danger par aspiration	Donnée inconnue.

Informations sur les mélanges et informations sur les substances Donnée inconnue.

Autres informations Donnée inconnue.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité Il n'y a pas de données de toxicité pour ce ou ces ingrédients.

12.2. Persistance et dégradabilité Donnée inconnue.

12.3. Potentiel de bioaccumulation Donnée inconnue.

Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow) Donnée inconnue.

Facteur de bioconcentration (FBC) Donnée inconnue.

12.4. Mobilité dans le sol Donnée inconnue.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB Cette substance ou ce mélange n'est pas classé comme PBT ou vPvB.

12.6. Autres effets néfastes Donnée inconnue.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets résiduels Donnée inconnue.

Emballage contaminé Donnée inconnue.

Code des déchets UE Donnée inconnue.

SECTION 14: Informations relatives au transport

ADR

Non réglementé comme une marchandise dangereuse.

RID

Non réglementé comme une marchandise dangereuse.

ADN

Non réglementé comme une marchandise dangereuse.

IATA

Non réglementé comme une marchandise dangereuse.

IMDG

Non réglementé comme une marchandise dangereuse.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations de l'UE

Regulation (EC) No. 1005/2009 on substances that deplete the ozone layer, Annex I, as amended

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe II, avec ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants, Annexe I

N'est pas listé.

Règlement (CE) no 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, Partie 1

N'est pas listé.

Règlement (CE) no 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, Partie 2

N'est pas listé.

Règlement (CE) no 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, Partie 3

N'est pas listé.

Règlement (CE) no 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe V

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 166/2006 concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants, Annexe II, avec ses modifications

Nickel Phosphide (CAS 12035-64-2)

Règlement (EC) n° 1907/2006 (REACH), Article 59, paragraphe 10, Liste des substances candidates actualisée par l'ECHA

N'est pas listé.

Autorisations

Règlement (CE) n° 1907/2006, REACH, Annexe XIV Substance soumise à autorisation, et ses amendements

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe XVII, Substances soumises à restrictions de mise sur le marché et d'utilisation, et ses modifications

Nickel Phosphide (CAS 12035-64-2)

Restrictions d'utilisation

Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XVII, Substances soumises à restrictions de mise sur le marché et d'utilisation

Non réglementé.

Directive 2004/37/CE : concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail, avec ses modifications

Nickel Phosphide (CAS 12035-64-2)

Directive 92/85/CEE : concernant la mise en œuvre de mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes au travail, avec ses modifications

N'est pas listé.

Other EU regulations

Directive 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses

Nickel Phosphide (CAS 12035-64-2)

Directive 98/24/CE concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail, avec ses modifications

Nickel Phosphide (CAS 12035-64-2)

Directive 94/33/CE concernant la protection des jeunes au travail, avec ses modifications

Nickel Phosphide (CAS 12035-64-2)

Réglementations nationales Donnée inconnue.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique Donnée inconnue.

SECTION 16: Autres informations

Liste des abréviations Donnée inconnue.

Références Donnée inconnue.

Informations sur la méthode d'évaluation utilisée pour classer le mélange Donnée inconnue.

Texte intégral des avertissements ou des phrases R et des mentions H en Sections 2 à 15

R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R48/23 Toxique : risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.
R49 Peut provoquer le cancer par inhalation.
R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H350i Peut provoquer le cancer par inhalation.
H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations de révision Aucun(e)(s).

Informations de formation Donnée inconnue.